

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Colorant Bleu

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Référence commerciale : Colorant bleu pour ensementeurs

Code du produit : 415530

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colorant bleu pour ensementeurs – tests Spiral

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERSCIENCE SARL

30, chemin du bois des Arpents 78860 Saint Nom la Bretèche FRANCE

Tel : +33 01 34 62 62 61

info@interscience.com

www.interscience.com

1.4. Numéros d'appel d'urgence

Pour l'Europe, se référer pour les dernières mises à jour au site internet ECHA :

<https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks/>

<https://poisoncentres.echa.europa.eu/fr/appointed-bodies>

https://echa.europa.eu/documents/10162/2322249/emergency_phone_numbers_en.pdf/d911af43-4bcf-9371-a59d-a20736d91e7d?t=1628515444598

Pour le reste du monde, se référer à l'annuaire des centres d'information poison de l'OMS :

https://apps.who.int/poisoncentres/PoisonCentres_201902.pdf

Liste des numéros d'appel d'urgence par pays :

Pays	N° de téléphone	Site internet
Afrique du Sud	+27 086 155 5777 / +27 824 910 160 / 999	
Allemagne	+49 30 3068 6711 / 112	https://www.reach-clp-biozid-helpdesk.de/DE/REACH/Sicherheitsdatenblatt/Sicherheitsdatenblatt-EN/Emergency-Telephone-number.html
Arabie Saoudite	937; 800 442 628 1687	
Australie	+61 2 9845 3969 / 131126	
Autriche	+43 1 406 43 43	https://goeg.at/Vergiftungsinformation
Belgique	+32 70 245 245	https://www.poisoncentre.be/
Bulgarie	+359 2 9154 233	https://www.moew.government.bg/bg/prevantivna-dejnost/himichni-vestestva/klasifikaciya-clp/nacionalen-centur-po-toksikologiya/
Canada	1 800 268 9017 / 911	https://infopoison.ca/fr/
Chine	+86 10 831 32 045 / 120	-
Chypre	1401	http://www.mlsi.gov.cy/mlsi/dli/dliup.nsf/All/44E02FF962E75D0DC2257DDA00288E83?OpenDocument
Corée du Sud	+82 (0)42 605 7030 / +82 (0)43 830 4000 / (+82-)119	https://nics.me.go.kr/ https://nics.me.go.kr/eng/main.do
Croatie	+3851 2348 342	https://www.imi.hr/hr/jedinica/centar-za-kontrolu-otrovanja/
Danemark	+45 8212 1212	https://www.bispebjerghospital.dk/giftlinjen/Sider/default.aspx
Emirats Arabes Unis	800 424 / 998	
Espagne	+34 91 562 04 20	https://www.miteco.gob.es/es/calidad-y-evaluacion-ambiental/temas/productos-quimicos/portal-reach-clp/novedades/detalle_novedades.aspx?id=tcm:30-193752-16
Estonie	16662	https://www.terviseamet.ee/en/chemical-and-product-safety/data-for-safety-data-sheet
Etats Unis d'Amérique	+1 800 222 122 / 911	https://www.poison.org/
Finlande	800 147 111 / 09 471 977	https://www.hus.fi/en/medical-care/medical-services/Poison%20Information%20Centre/Pages/default.aspx
France	01 45 42 59 59	https://reach-info.ineris.fr/Numero_orfila
Grèce	+30 21 07 79 37 77	https://echa.europa.eu/documents/10162/23019181/poison_info_centre_en.pdf/58b0f281-a6f8-4362-a0b9-faad57c7fcff
Hollande	+31 30 274 88 88	https://www.umcutrecht.nl/nl/Subsites-nl/Nationaal-Vergiftigen-Infomatie-Centrum-(NVIC)/Productinformatie/Informationsheet-product-notification
Hongrie	+36 80 201 199	https://www.nnk.gov.hu/index.php/kemiai-biztonsagi-es-kompetens-hatosagi-fo/egeszsegugyi-toxikologiai-tajekoztato-szolgalat
Inde	+91 112 659 36 77 / 112	https://www.secourisme.net/spip.php?breve443
Irlande	+353 1 809 2166 / 01 809 2166 (8am - 10pm) / 01 809 2566 (24/7)	https://www.poisons.ie/
Islande	+354 543 22 22 / 112 / +354 543 1000	http://www.landspitali.is/?PageID=14556

Pays	N° de téléphone	Site internet
Israël	+972 485 42 725 / 101 / 04-7771900 (24/7)	https://www.rambam.org.il/en/departmentsandclinics/laboratories-division/clinical-pharmacology-and-toxicology/national-center-for-the-treatment-of-poisoning/
Italie	+39 06 301 54 492 / +39 06 305 4343 / +39 06 499 78 000 / 118	https://preparatipericolosi.iss.it/cav.aspx
Japon	+81 72 727 2499 / +81 29 852 9999 / 119	https://mediv8.com/poisons-information/japan-poison-information-center-head-office/
Lettonie	+371 670 42473	https://www.meteo.lv/en/lapas/environment/chemical-substances-/reach/reach_en?&id=1483&nid=410
Lituanie	+370 85 236 2052	http://www.apsinuodijau.lt/
Luxembourg	+352 8002 5500	https://www.centreantipoisons.be/entreprises/english/how-declare/declarations-grand-duchy-Luxembourg
Malte	+356 234 41 111	https://deputyprimeminister.gov.mt/en/Pages/Contact-Us.aspx
Norvège	+47 22 59 13 00	https://helsenorge.no/Giftinformasjon
Pologne	+48 (12) 411 99 99	
Portugal	+351 800 250 250	https://www.inem.pt/category/servicos/centro-de-informacao-antivenenos/
République Tchèque	+420 224 919 293 / +420 224 915 402	<a href="https://www.cenia.cz/odborna-podpora/reach/bezpecnostni-listy/<">https://www.cenia.cz/odborna-podpora/reach/bezpecnostni-listy/<
Roumanie	+40 213 183 606	-
Royaume Uni	+44 844 892 0111 / 999 / 111	https://www.toxbase.org/
Russie	+7 495 628 1687 / 112 / 103	https://www.petitfute.com/v51044-moscou/c1172-pense-fute-services/c1136-sante/c876-urgence/
Slovaquie	+421 2 5477 4166	http://www.ntic.sk/ntic_en.php?adr=safetydata
Slovénie	+386 1 522 1293 / +386 1 434 7645 / 112	
Suède	+46 (0)10 456 6700 / +46 (0)10 456 6750 / 112	
Suisse	+41 44 251 51 51 / 145 (24/24)	https://www.vaudfamille.ch/N241017/tox-info-suisse-urgence-145-24h24h.html
Thaïlande	+66 (0)220 11084-6 / +66 2 419 9912 / 191 / 1669	https://ogocare.com/1669-and-191-emergency-numbers-to-call-in-thailand/
Turquie	+90 0312 433 70 07 / 112 / 114	https://www.istanbulaccueil.net/les-numeros-durgence/

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) No 1272/2008.

Acid blue 3

Food Blue 5

Formule : C₂₇H₃₁N₂NaO₇S₂

N°CAS : 20262-76-4

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

/

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau, laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion, ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2.) et/ou section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (Nox)

Oxydes de soufre

Oxydes de sodium

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale pour l'environnement requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eponger avec des matières absorbantes jetables et conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé, dans un endroit sec et aéré. Entreposer dans un endroit frais. Non combustible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

ne contient pas de substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

La protection des voies respiratoires n'est pas requise.

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation, conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux

Protection des yeux/du visage:

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).

Protection de la peau, protection du corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Pas de précaution spéciale requise pour l'environnement.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : bleu

Odeur : donnée non disponible

Point de fusion/ point de congélation : donnée non disponible

Point initial d'ébullition : donnée non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité : donnée non disponible

Point éclair : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité: donnée non disponible

pH : 4 à 6 à 1g/l

Viscosité : donnée non disponible

Hydrosolubilité : 10 g/l à 20°C

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5. Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : donnée non disponible.

Irritation cutanée : donnée non disponible

Irritation oculaire : donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité

Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

/

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Marchandise non dangereuse

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

/

14.4. Groupe d'emballage

/

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

/

Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN -Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ;

ADR -Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Route;

AICS -Inventaire australien des substances chimiques ;

ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux ;

CLP -Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances ;

CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ;

DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation ;

DNEL -Dose dérivée sans effet ;

DSL -Liste nationale des substances (Canada) ;

ECHA - Agence européenne des produits chimiques ;

EC-Number Numéro de Communauté européenne ;

ECx -Concentration associée à x % de réponse ;

ELx Taux de charge associée à x % de réponse ; EmS -Horaire d'urgence ;

ENCS -Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon) ;

ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x % ;

FDS -Fiche de Données de Sécurité

GHS -Système général harmonisé ; GLP -Bonnes pratiques de laboratoire ;

IARC -Centre international de recherche sur le cancer ;

IATA Association du transport aérien international ;

IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 Concentration inhibitrice demi maximale ;

ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale ;

IECSC -Inventaire des substances chimiques existantes en Chine ;

IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international ;

IMO -Organisation maritime internationale ; ISHL -Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon) ;

ISO -Organisation internationale de normalisation ;

KECI -Inventaire des produits chimiques coréens existants ;

LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test ;

LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne) ;

MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ;

NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif) ; NO(A)EL -Effet non observé (nocif) ;

NOELR -Taux de charge sans effet observé ;

NZIoC -Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande ;
OACI -Organisation de l'Aviation Civile Internationale ;
OECD -Organisation pour la coopération économique et le développement ;
OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution ;
PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique ; PNEC -Concentration prédite sans effet ;
PICCS -Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines ;
(Q)SAR Relations structure-activité (quantitative) ;
REACH -Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques ;
RID -Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer ;
SADT -Température de décomposition auto-accélérée ; SDS -Fiche de Données de Sécurité ; SVHC -substance extrêmement préoccupante ; STEL -Short Term Exposure Limit ;
TCSI -Inventaire des substances chimiques à Taiwan ; TMP -Tableau des Maladies Professionnelles (France) ;
TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses ; TSCA -Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis) ; TWA -Time Weighted Averages ;
UFI -Unique Formula Identifier ; VLE -Valeur Limite d'Exposition ; VME -Valeur Moyenne d'Exposition ;
vPvB -Très persistant et très bioaccumulable ; WGK -WasserGefahrungsKlasse (Water Hazard Class).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations de la section 3 (Composition / Informations sur les ingrédients) sont des informations supplémentaires pour mieux comprendre les dangers du produit et pour soutenir une manipulation, un stockage et un transport sûrs. Les informations (y compris les numéros CAS) ne sont pas destinées à l'enregistrement, à la notification ou à d'autres fins. Les informations et documents nécessaires à cet effet peuvent être fournis séparément par Interscience.